



## FICHE MÉTIER ASCT TRANSVERSE

### AVANT LA REPRISE DU TRAVAIL

#### MÉDECINE DE SOINS/MÉDECINE DU TRAVAIL

Avant toute reprise de travail, chaque ASCT doit être préalablement testé COVID-19 via un test sanguin sérologique.

En cas de résultat positif, l'ASCT obtient une consultation auprès d'un médecin de soins SNCF et reste confiné 21 jours supplémentaires sans perte de salaire. Il lui est remis des masques chirurgicaux afin de limiter le risque de propagation du virus dont il est porteur.

Chaque ASCT ayant obtenu ses résultats, consulte le médecin du travail pour une visite de reprise.

Si le médecin juge que l'ASCT ne présente aucun risque de propagation du virus et que son état de santé est compatible avec la reprise du travail, il lui est remis :

- Une note explicative sur les gestes barrières, la distanciation sociale et une démonstration physique sur l'usage du masque et du lavage des mains.
- Il lui est rappelé les consignes sur le port et l'entretien de la tenue professionnelle, l'usage et le nettoyage de son matériel professionnel (cosmo, téléphone, clé mono- coups, sifflet...)
- Il lui est remis un kit pour son 1<sup>er</sup> déplacement domicile/travail contenant au moins 1 masque FFP2 + 1 gel hydroalcoolique de poche + 1 pochette de lingettes désinfectantes.

Si le médecin du travail juge que l'état de santé de l'agent n'est pas compatible avec une reprise du travail, ce dernier reste en confinement sans perte de salaire. Une consultation avec le médecin du travail est reprogrammée. S'il présente un risque de propagation du virus, il lui est remis un nombre de masques chirurgicaux adapté à sa situation.

### ÉQUIPEMENT DES VOYAGEURS EN MASQUES CHIRURGICAUX

L'accès aux trains aux voyageurs non-munis de masques chirurgicaux est interdit.

Dans les gares, ou tous les lieux publics, distribution de masques par le personnel SNCF et de gel hydroalcoolique en poste fixe protégé, à destination des usagers et des cheminots en itinérance.

Équipement des trains en masques supplémentaires à destination des usagers et remis par le contrôleur (montées dans les gares intermédiaires type PANG, ...).



## LOCAUX DES ASCT EN RÉSIDENCE

Les locaux doivent être systématiquement nettoyés et désinfectés tous les jours avec fiche de passage/traçabilité.

L'accès aux locaux doit être strictement limité à un nombre d'agents qui permet de garantir les règles de distanciation sociale.

Des agents d'encadrement doivent être présents pendant toute la durée des PS et FS afin de réguler les flux et garantir les règles de distanciation sociale entre les agents.

## OCCUPATION DES TRAINS / OUVERTURE DES RÉSERVATIONS

### **Trains à réservation :**

La vente des places pour les trains soumis à réservation ne doit pas excéder un taux d'occupation de 50 %. Installation des voyageurs en quinconce, dans le cadre des mesures de distanciation.

Les places non-réservées doivent être préalablement étiquetées « usage interdit ».

Les surréservations, échanges de billets, reports sur d'autres trains sont strictement interdits.

Les voyageurs en rupture de correspondance seront préalablement gérés par l'ESCALE qui leur fournira des FC pour les prochains trains, en respectant la limite de l'occupation des trains.

Partout où elles existent, les portes d'embarquement sont mises en fonction pour limiter les accès aux trains avec mise en place de gère-files pour éviter les goulots d'étranglements.

Seuls des personnels de la SUGE et un agent de coordination des portes d'embarquement, ayant toutes les protections nécessaires, sont présents sur les dispositifs d'embarquement.

### **Trains non-soumis à réservation :**

Dans chaque grande gare ou desserte avec une fréquentation habituellement forte, un dispositif de régulation de flux de voyageurs et d'accès aux trains est prévu avec du personnel de gare et SUGE, ayant tous les équipements de protection nécessaires.

En cas de suroccupation ne permettant pas à l'ASCT de garantir ses propres mesures de distanciation sociale face à ses obligations liées aux tâches de sécurité essentielles, l'ASCT contacte le 19# pour déterminer la procédure à suivre.

## PRISE DE SERVICE

Toutes les informations nécessaires sur la commande de l'agent ont été probablement fournies via Pacific Web (toutes les commandes des agents contiennent 15 minutes supplémentaires en Prise de Service et en Fin de Service pour tenir compte de l'habillement/ déshabillage + réception/restitution du matériel pro) :

- La commande de l'agent ;
- Le type de matériel et l'équipage des trains commandés ;
- Les fiches/notes sécurité nécessaires sur sa journée de service.



## 1. ARRIVÉE A LA RÉSIDENCE :

- Un agent de l'encadrement est présent devant la salle d'écriture afin de gérer le flux de personnel dans les locaux et garantir la distanciation sociale (tant en salle d'écriture que dans les vestiaires) ;
- À chaque prise de service, un relevé de température est réalisé par l'encadrement ou le personnel soignant au moyen de thermomètres sans contact ;
- L'agent d'encadrement remet à l'ASCT, contre signature, le matériel de protection nécessaire pour sa journée de travail et son trajet domicile/travail ainsi que son matériel Cosmo non contaminé dans un sac hermétique (masques FFP2, gel hydroalcoolique et lingettes si besoin, gants, sacs poubelles hermétiques) ;
- L'agent d'encadrement montre et explique l'usage des différents containers présents dans les vestiaires : un container où sont déposées les tenues professionnelles usagées en FS qui devront être préalablement mises dans des sacs nominatifs fermés, un container poubelle où seront jetés les sacs contenant les masques et gants usagés ;
- L'agent ayant récupéré tout son matériel se change dans les vestiaires (pour les vestiaires dans des petites pièces, l'accès se fait un par un), puis se rend sur son train, ou si en avance, est invité à attendre en salle d'écriture à l'endroit indiqué par l'encadrant qui gère le flux des agents dans la résidence.

## 2. ARRIVÉE SUR LE TRAIN :

- Les trains ne sont pas affichés en gare et l'accès est condamné et interdit aux voyageurs avant la mise en place de l'ASCT ;
- L'ASCT, qui a préalablement mis son masque FFP2 et ses gants, s'assure de la désinfection du local/cabine avec la lecture du suivi de l'entretien spécial COVID, puis dépose ses effets dans le local de service ou la cabine de conduite opposée ;
- L'ASCT désinfecte à l'aide de ses lingettes les dispositifs de correspondance qu'il sera amené à manipuler (interphonie, sono...) ;
- L'ASCT vérifie la condamnation des toilettes réservées au personnel de bord + ADC avec la présence du nécessaire de nettoyage/séchage des mains + poubelles et eau ;
- L'ASCT fait sa ronde de sécurité et vérifications avant départ ;
- L'ASCT, qui s'est assuré de la présence de l'ADC via l'interphone ou via le quai en se présentant à distance à la vitre de la cabine de conduite, contacte le permanent (ou l'escale le cas échéant), pour signaler que le train est prêt pour affichage ;
- L'ASCT, après entente avec l'ADC, ouvre ou fait ouvrir les portes du train (rame entière, décondamnation au fur et à mesure pour Corail).

## 3. ACCUEIL DU TRAIN

- L'ASCT se place sur le quai à proximité de la voiture de son local de service et renseigne les voyageurs si besoin, en faisant respecter les règles de distanciation sociale ;
- L'ASCT invite les voyageurs à ne pas se placer à proximité de l'accès au local de service/cabine utilisée par l'ASCT.



#### 4. À BORD

- L'ASCT, en fonction de l'affluence et de l'occupation de son train, décide s'il est en mesure d'effectuer une ronde après le départ ou pas ;
- L'ASCT utilise la SONO pour communiquer aux voyageurs les règles de vie à bord, de respect des mesures barrières et de distanciation sociale. Il peut également communiquer sa position dans le train en cas d'urgence ;
- Le contrôle est interdit pendant toute la durée de l'épidémie. La vente de billets à bord du train est laissée à l'appréciation de l'ASCT. Elle est néanmoins strictement circonscrite aux montées dans les gares ne disposant pas de guichets ou de DBR.

#### 5. ARRIVÉE EN GARE TERMINUS

- L'ASCT se rend dans le local d'attente indiqué par l'agent présent sur le quai à l'arrivée du train, le temps de la désinfection/aération de la rame ou de son prochain train ;
- Avant de quitter le local de service/cabine, l'ASCT désinfecte le matériel qu'il a utilisé (interphonie, sono...) avec ses lingettes désinfectantes ;
- L'ASCT jette ses équipements de protection usagés préalablement disposés dans un sac hermétique dans la poubelle prévue à cet effet.

#### 6. EN CAS DE RHR

- Durée des RHR à limiter au maximum ;
- Limitation des RHR aux seules structures ORFEA jusqu'au 15 juillet (date présumée de réouverture des hôtels). Limitation du nombre de RHR par foyer afin de permettre une distanciation sociale ;
- Les foyers doivent être réservés aux seuls personnels roulants dont la présence est obligatoire ;
- L'ASCT qui doit se rendre sur un lieu de RHR nécessitant un moyen de transport, doit y être transporté SEUL (1 seul agent par véhicule) ;
- Les solutions d'accueil et restauration doivent être validées par les CSSCT ;
- Les conditions de RHR doivent être placées sous le contrôle des CSSCT ;
- Augmentation du nombre de passages des équipes de nettoyage dans les lieux de vie communs ;
- Mise en place de fiches de passage indiquant les fréquences de désinfection dans les chambres et lieux de vie (cuisine, salle de repas, repos, télé...). Si Orféa n'est pas en mesure de garantir la désinfection des parties communes, l'accès ne doit pas être permis ;
- Des stocks de gel, masques et autres moyens de protection doivent être disponibles afin de réapprovisionner les agents ;
- Repas : L'agent doit pouvoir manger soit au réfectoire en respectant la distanciation, soit dans sa chambre. Pour le petit déjeuner, les plateaux doivent être préparés et servis individuellement.
- Coupures : Les interdire afin de ne pas avoir des JS trop longues et ainsi conserver une concentration optimale (Application des gestes barrières, ...).



## 7. FIN DE SERVICE À RÉSIDENCE

- L'ASCT se présente à l'agent d'encadrement chargé de la gestion des flux de personnels à la résidence ;
- L'ASCT lui remet son matériel professionnel préalablement désinfecté et disposé dans un sac hermétique (COSMO...) ;
- L'agent d'encadrement remet à l'agent les masques nécessaires pour ses déplacements DOMICILE/TRAVAIL ;
- L'ASCT, qui a été assuré de l'absence de présence dans les vestiaires, s'y rend pour se changer.
- L'ASCT jette ses équipements de protection usagés préalablement disposés dans un sac hermétique dans le conteneur prévu à cet effet ;
- L'ASCT jette sa tenue professionnelle usagée, préalablement disposée dans un sac hermétique nominatif, dans le conteneur prévu à cet effet ;
- L'ASCT prévient l'agent d'encadrement qu'il quitte les lieux ;
- Partout où cela est possible, il doit être préconisé de prendre sa douche à la FS, afin de limiter les possibilités de ramener du virus au domicile.

**Au regard de la promiscuité dans les vestiaires et les faibles dimensions des casiers dans les grandes résidences, la direction doit, le cas échéant, disposer de vestiaires mobiles, sous contrôle des CSSCT selon les réalités locales.**

